

Annex A

DÉCLARATION DE MONSIEUR BOSCO NTAGANDA

LUNDI LE 12 SEPTEMBRE 2016

Madame et messieurs les juges,

C'est Bosco Ntaganda qui vous parle.

Mon avocat m'a dit que vous vouliez m'entendre afin de savoir pourquoi je refuse d'assister aux audiences.

Même si j'avais voulu être avec vous aujourd'hui, cela n'est pas possible.

Je me sens trop mal pour venir à la Cour.

Je suis trop faible pour venir à la Cour.

Je n'ai plus la capacité de réfléchir.

Ce n'est plus Bosco qui est devant vous.

Peu importe ce que je fais, le mal ne passe pas.

Il arrive que la lecture, la religion, le sport, le travail me soulagent pendant de courts moments.

Mais le mal revient aussitôt.

Il n'y a pas d'issue.

Je suis un révolutionnaire, je vous l'ai déjà dit, je ne résigne pas le terme.

J'ai combattu dans les situations les plus difficiles.

J'ai survécu à des événements extrêmement dangereux que très peu de gens peuvent même imaginer.

Plusieurs fois j'ai failli mourir.

Je n'ai pas peur de mourir.

Par contre, malgré les conditions de détention acceptables à la prison, jamais je n'ai été maltraité comme je le suis sur le plan psychologique depuis que je suis à La Haye.

C'est pire que du harcèlement.

C'est pourquoi je préfère mourir plutôt que de subir un tel traitement.

Si vous pensez que c'est votre décision la semaine dernière qui me pousse à agir comme je le fais présentement,

Ce n'est pas le cas.

Cette décision n'est que le résultat d'une situation qui dure depuis plus de deux ans.

Cette décision est la preuve que tout ce qui se passe ici n'est qu'un spectacle.

Cette décision prouve que vous avez décidé de me séparer de ma famille pour me punir.

Et votre décision prouve qu'il n'y a rien que je puisse faire pour améliorer mon sort.

Ce n'est pas une question de moral,

C'est une question d'espoir.

Je n'ai plus aucun espoir de revoir ma femme et mes enfants dans des conditions normales.

Je n'ai plus aucun espoir concernant votre décision qui fait de moi un intimidateur et je n'ai plus aucun espoir concernant le résultat du procès.

Tout est déjà décidé.

J'ai été accusé, jugé et condamné pour avoir intimidé des témoins, sans enquête, sans procès et sans pouvoir me défendre.

Je ne suis plus capable de continuer.

Vous avez décidé que j'avais participé à l'intimidation de témoins et selon vous que j'avais dicté à des témoins potentiels quoi dire.

Votre décision vous l'avez prise sur la base de mensonges tirés de déclarations de témoins menteurs qui ont un intérêt à mentir pour me faire du mal.

Et vous avez pris cette décision sans même me donner l'opportunité de me défendre.

Sans même enquêter ou vérifier les accusations du procureur.

Et ce en me cachant les informations obtenues de ces personnes.

Et aujourd'hui, vous me punissez encore sur la base de conversations téléphoniques qui ont eu lieu il y a 30 mois.

Non seulement je n'ai pas fait ce que vous avez décidé que j'ai fait, Je n'ai aucune possibilité de vous le démontrer car vous refusez d'aborder la question.

Aujourd'hui, je suis autorisé à téléphoner à ma femme et à ma mère, l'une ou l'autre, 2 fois par semaine, les mardis et les vendredis, pour une durée maximale d'une heure par semaine. Et ça va faire bientôt 2 ans que cela dure.

Mais je ne peux pas parler de mon procès ou encore de ce que je vis à La Haye.

Sans compter que les conversations sont écoutées par un interprète.

Nous sommes 3 sur la ligne.

Et si jamais j'ai le malheur de dire un mot que l'interprète ne comprend pas, alors on coupe la conversation.

Et même si après vérification, il est établi que je n'ai ni essayé ni voulu désobéir aux directives, on me blâme et on me dit que c'est de ma faute.

Pire encore, vous utilisez le rapport du chef de la prison, qui me blâme sans raison, pour maintenir les restrictions.

Et vous ajoutez même que ma femme est aussi responsable de cela alors que ce sont les instructions données par le chef de la prison qui ne sont pas claires.

Et vous n'avez même pas écouté ces conversations.

Et quand je demande l'enregistrement de mes propres conversations téléphoniques, celles écoutées, mes demandes sont ignorées.

Par contre, quand je coupe moi-même une conversation pour éviter de désobéir aux directives, alors rien n'est rapporté aux juges.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé la semaine dernière lorsque ma sœur insistait pour me parler sur le téléphone de ma mère et que j'ai moi-même raccroché.

Encore une fois, même si je démontre qu'il n'y avait pas de raison de couper une conversation, rien ne change.

Et tout ça, en raison de conversations téléphoniques qui se sont passées il y a 30 mois.

Et pour lesquelles je n'ai jamais eu l'occasion de me défendre.

Vous acceptez l'interprétation du Procureur et c'est assez pour vous. Ca se termine là. Bosco est un intimidateur.

C'est pas normal d'arrêter là.

Comme vous le savez, il est arrivé par le passé que des détenus ont personnellement menacé des témoins au téléphone.

Et pourtant, après une période de temps relativement courte, on leur a permis de parler à nouveau au téléphone car ils avaient eu une bonne conduite.

Moi, qu'est-ce que j'ai fait pour qu'on m'impose des restrictions en permanence ?

Cela fait plus de 18 mois que j'attends patiemment,

Que je respecte à la lettre les restrictions imposées,

Que mon avocat me dit de patienter, de respecter la Cour, et que ça va changer.

Et là, les restrictions sont imposées en permanence.

Concernant les visites familiales, vous savez que je suis à La Haye depuis mars 2013, soit depuis plus de 36 mois, et que je n'ai pas vu mes enfants depuis.

Malgré les efforts de mon avocat, tout le monde se donne la main pour s'assurer que mes enfants n'obtiennent pas le passeport nécessaire afin de pouvoir venir à La Haye.

Récemment, on m'a dit que la Cour avait communiqué avec le gouvernement à Kinshasa, et que mes enfants devraient être en mesure d'obtenir leurs passeports.

Mais c'est loin d'être fait.

Mais ce qui est plus grave, c'est que la visite qui pourrait peut être avoir lieu en décembre prochain, si mes enfants réussissaient à obtenir un passeport, ce n'est pas une visite familiale.

Premièrement, seulement 3 de mes 7 enfants pourraient venir, pour des raisons budgétaires si j'ai bien compris.

Deuxièmement, un interprète et un garde seraient présents pendant toute la visite et il aurait un appareil avec lui pour enregistrer tout ce qui se dit. Et tout cela, devant mes enfants.

Les visites seraient limitées à 4 heures par jour et ce pour quelques jours seulement.

Et ce qui est plus grave encore, c'est que chaque jour de visite, une fois la courte visite terminée, je ne pourrais même pas parler à mes enfants pendant qu'ils seraient à l'hôtel à quelques centaines de mètres de moi.

Mes enfants ne sont jamais venus en Europe, ils ne parlent pas les langues d'ici, et ils n'ont pas de famille à La Haye ou dans les environs.

Il ne fait aucun doute qu'une visite dans de telles conditions aurait pour effet de traumatiser mes enfants.

Quant à moi, on cherche à me détruire en approchant mes enfants de moi, sans que je puisse les voir plus de 4 heures par jour, en sachant que le reste du temps, ils sont pris à l'hôtel sans pouvoir rien faire.

Et il y a ma femme que je ne pourrai pas voir en privé.

Nous sommes mari et femme mais on m'interdit de chercher le soutien et le réconfort dans les bras de ma femme en privé.

Pourquoi ?

Sur la base de conversations téléphoniques, il y a 30 mois, dont la réelle signification n'a jamais fait l'objet d'une véritable évaluation ou d'un procès.

Sur la base aussi d'allégations présentées par le Procureur, qui sont tirées de déclarations faites par des témoins menteurs, qui n'ont jamais été enquêtés ou fait l'objet d'un procès et pour lesquelles je n'ai jamais eu l'occasion de me défendre.

Pire encore, on me cache une grande partie de ce que ces témoins ont pu dire au Procureur,

Et ce dans le but de les protéger eux, alors qu'il n'y a pas eu d'intimidation!

Dans ces conditions, faire voyager mes enfants sans leur mère n'est pas une option.

Et faire voyager mes enfants avec leur mère sans que je puisse la voir en privé est aussi inacceptable.

Ce n'est pas une visite familiale.

Clairement on souhaite me séparer de ma famille.

Patiemment, j'attendais la décision sur la révision des restrictions qui me sont imposées, dans l'espoir qu'une visite familiale pourrait enfin être organisée au mois de décembre.

Maintenant, je sais. J'ai compris. C'est la fin. Et il n'y a pas d'issue.

Mon désespoir est directement lié au fait que vous les juges avez pris toutes ces décisions sur la base d'allégations non enquêtées, non vérifiées, non jugées, pour lesquelles il n'y a pas eu de procès et pour lesquelles je n'ai jamais eu l'occasion de me défendre.

Je n'ai même pas eu droit de voir les allégations de ces témoins.

Le résultat est clair, le Procureur n'a qu'à ramasser des allégations de la part de ces témoins, sans faire la moindre enquête, et de présenter le tout aux juges.

Et vous les juges, vous acceptez ces allégations sans vérification.

Dans une de vos décisions, vous avez jugé, que selon vous, j'ai intimidé des témoins et que vous croyez que j'ai dit quoi dire à des témoins.

Mais je n'ai jamais eu l'occasion de me défendre.

Accusé, jugé et condamné sans procès,

Puis puni sans possibilité de retour en arrière.

Votre décision repose sur ces allégations sans possibilité pour moi de me défendre.

Lorsque des allégations d'interférence avec les témoins ont été mises de l'avant par le Procureur contre Monsieur Bemba, il a été accusé et il a eu l'opportunité de se défendre.

En plus, après une courte période de temps, M Bemba a continué à recevoir des visites des membres de sa famille normalement.

C'est tout le contraire de moi.

Le Procureur ne veut pas m'accuser officiellement car ils ne veulent pas que je puisse me défendre.

Le Procureur a trouvé des juges pour leur donner raison,

Pour me punir,

Pour me séparer de ma famille,

Pour me cacher de l'information,

Pour que le procès se déroule presque entièrement sans que la population puisse y assister ou savoir ce qui se passe,

Et tout ça sans accusation, sans enquête, sans procès.

Moi, je veux me défendre.

Je veux démontrer que les allégations du Procureur sont fausses.

Je veux démontrer que les témoins du Procureur ont menti concernant l'intimidation, comme plusieurs ont menti au sujet des faits lorsqu'ils ont témoigné devant vous.

Je veux prouver que je n'ai pas cherché à intimider des témoins,

Je veux démontrer que je n'ai pas cherché à dire à des témoins de la Défense quoi dire,

Mais cela est impossible.

Vous avez décidé sans procès et c'est fini.

Si mon procès continue sans que rien ne change, jusqu'à la fin vous allez me considérer comme un intimidateur de témoin.

Vous allez me séparer de ma famille,
Et vous allez continuer à me cacher de l'information,
Et vous allez continuer à mener un procès qui n'est pas public.
Voilà pourquoi je ne suis plus capable et je ne veux plus continuer.
Quand j'ai décidé de me rendre volontairement il y a plus de 3 ans,
je croyais que je pourrais me défendre.
Mais je sais maintenant que ce n'est pas le cas.
Il n'y a pas d'issue et je n'ai plus aucun espoir.
Je ne comprends pas lorsque vous dites que votre décision a une portée limitée.
Vous avez décidé que je suis un intimidateur de témoin.
Vous avez dit que cela était très grave.
Vous avez dit que vous étiez très concernés par ma conduite,
Une conduite qui est liée à des témoins dans mon procès,
Une conduite dirigée vers des témoins qui ont témoigné ou qui vont témoigner devant vous,
Et vous dites que cela n'aura pas d'impact sur mon procès.

Je ne suis pas un avocat mais pour moi cela est impossible et incroyable.

Et je n'ai aucune possibilité de me défendre.

Et je n'ai aucune possibilité de vous faire changer d'avis.

Et je n'ai aucune possibilité de revoir ma femme et mes enfants dans des conditions normales.

Voilà pourquoi j'ai perdu tout espoir,

Voilà pourquoi je suis prêt à mourir.

Ce qui m'est imposé devant cette Cour n'est pas un procès normal.

C'est aussi pourquoi j'ai donné des instructions à mon avocat de ne plus me représenter, et de cesser toute action en mon nom, en mon absence.